

LES

# infos

Chavigny



## MUNICIPALES

n°7 *Avril 2002*

Dépôt légal  
Avril 2002

Publication à périodicité variable

N°ISSN 1293-3074

Siège Mairie tel 03 83 47 24 32

### Sommaire

- 1 • Editorial
- 2 • Les échos de la CCMM
- 3 • Compte administratif  
• Divers
- 4 • Agence postale
- 5 • Ecole  
• Vivre ensemble
- 6 • Les échos des commissions  
• Etat civil
- 7 • La zone Haldat-Tram  
• Conseils Municipaux
- 8 • Vu à Chavigny  
• Du côté des associations
- 9 • Tennis communal
- 10 • Permanence des élus  
• Prochain bulletin

L'Inspection Académique a accordé un troisième poste d'enseignant à l'école maternelle pour la rentrée 2002. Ceci devrait permettre une scolarisation des enfants dès l'âge de deux ans. Couplé avec le développement de l'accueil périscolaire, ceci entraînera un meilleur taux de scolarisation dans notre village. Il faudra des locaux pour cette nouvelle classe. Dès cette année une classe modulaire sera installée pour accueillir les enfants, puis dès que possible, l'école sera agrandie : 3ème classe, BCD, salles plus fonctionnelles...

Autre grande activité autour de la préparation du budget prévisionnel 2002. Un débat d'orientation budgétaire a mobilisé le conseil municipal, bien que non obligatoire dans des communes de moins de 3500 habitants. Dans les communes où il est obligatoire, il est trop souvent court et formel, à Chavigny ce sont plus de 13 heures de débats répartis sur quatre soirées qui ont vu l'ensemble des élus présenter des projets, discuter et argumenter.

Conformément à ce qui avait été présenté en septembre et discuté à cette occasion avec les habitants présents, deux grands projets ont pu être retenus. Il s'agit de l'atelier technique, subventionnable à 73%, et de la réalisation de la place de Châtel pour laquelle nous espérons 50% de subvention.

Après débats a été retenu en complément l'acquisition d'un préfabriqué pour la maternelle et son mobilier.

Dans le même temps, les ressources de la commune rétrécissent car la forêt ne peut plus être, et pour plusieurs années, une ressource à la hauteur de ce qui était avant la tempête de 1999. Ceci a entraîné la nécessité de faire évoluer les taux d'impôts communaux de 4,86% dès cette année.

Le financement des projets retenus entraînera la contraction d'emprunts qui nécessitera un surcoût de fonctionnement en 2003, mais les besoins d'équipements collectifs sont très grands dans notre village et doivent nous inciter à agir pour votre bien être et votre sécurité..

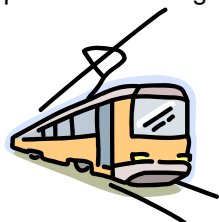
*Jean-Claude BRESSON.*

# Les échos de la CCMM

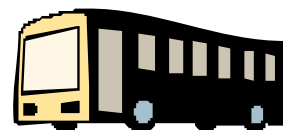
## T

### ransport Urbain

L'arrivée de nouvelles communes au sein de la CCMM nous permet désormais de concevoir notre propre *Périmètre de Transport Urbain*. Nous avons maintenant la possibilité de créer, développer et contrôler l'organisation des transports au sein de notre Communauté de Communes. Le projet est ambitieux puisqu'il se propose d'améliorer les déplacements entre nos communes, mais également le transport vers l'agglomération nancéenne. Ainsi, à partir d'une étude en cours sur les besoins et les habitudes des habitants de nos communes, nous pourrions envisager la création :



- ☐ d'un service de navettes internes ;
- ☐ d'une interconnexion adaptée avec les lignes du tram (existante et à venir) et la ligne SNCF ;
- ☐ d'un service global de transport scolaire ;
- ☐ d'un titre de transport unique (à prix unique) ;
- ☐ de parkings de délestage.



Ceci, afin d'apporter à l'ensemble de la population des solutions de transport adaptées au moindre coût.

## O

### nze commissions

En janvier dernier, les six commissions *blocs de compétences* ont été restructurées en onze commissions dont l'une est dirigée par le Président de la CCMM et les dix autres par des Vice-Présidents. Elles ont pour mission la mise en œuvre d'objectifs d'intérêts généraux.

Projet de territoire et affaires générales	Développement urbain et habitat	Travaux neufs et construction d'ouvrages	Développement culturel et communication	Développement économique	Développement du tourisme
<ul style="list-style-type: none"> <li>☐ Finances</li> <li>☐ Affaires générales</li> <li>☐ Personnel</li> <li>☐ Projet de territoire et de développement local</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☐ Habitat</li> <li>☐ Logements</li> <li>☐ Qualification urbaine</li> <li>☐ Harmonisation des P.L.U.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☐ Travaux d'assainissement</li> <li>☐ Station d'épuration</li> <li>☐ Réseaux</li> <li>☐ Création de voirie</li> <li>☐ Construction</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☐ Magazine</li> <li>☐ Information et nouvelles technologies et communication</li> <li>☐ Projets culturels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☐ Zones touristiques</li> <li>☐ Centres d'activités économiques</li> <li>☐ Animation économiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☐ Infrastructures touristiques</li> <li>☐ Animation et développement touristique</li> </ul>

Eau et assainissement	Politique de transport	Equipement et bâtiment	Mise en valeur et protection de l'environnement	Renforcement de la cohésion sociale et démocratie participative
<ul style="list-style-type: none"> <li>☐ Etudes préalables à la gestion, recherche d'amélioration de la qualité et de la diversification de la ressource</li> <li>☐ Gestion globale : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Négociation des contrats ;</li> <li>○ Harmonisation des coûts (produits et taxes)</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☐ Développement et coordination des moyens de transport pour améliorer les déplacements internes et externes à la communauté</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☐ Gestion et entretien de : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ la voirie</li> <li>○ les équipements sportifs et culturels</li> <li>○ la piscine</li> <li>○ l'éclairage public</li> <li>○ les bâtiments</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☐ Sensibilisation à la protection de l'environnement</li> <li>☐ Déchet, ordures ménagères et boues</li> <li>☐ Charte paysagère et charte forestière</li> <li>☐ Espaces naturels sensibles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☐ Soutien aux politiques d'insertion et de lutte contre l'exclusion</li> <li>☐ Soutien aux politiques contractuelles communales « enfance, jeunesse, famille et gérontologie »</li> <li>☐ Contrat local de sécurité</li> <li>☐ Démocratie participative</li> </ul>

## O

### uvertes des commissions aux représentants des habitants.

Lors des Assises du développement local, qui se sont déroulées à Frolois le 8 décembre dernier, l'engagement a été pris d'ouvrir les commissions de la CCMM à tous les élus municipaux de la Communauté de Communes

Moselle et Madon ainsi qu'à des personnes qualifiées, représentantes de la société civile, notamment le monde associatif. Les commissions peuvent avoir plusieurs groupes de travail, sur des thématiques définies.

Ainsi un groupe travaille sur le domaine du *Périscolaire*. Il rassemble des responsables associatifs, des élus locaux, des représentants du Territoire d'Actions médico-sociales, des représentants de la Mission locale pour l'emploi des jeunes, le responsable du Fonds local emploi Solidarité, un consultant du CAPEMM et l'agent chargée du développement local. Nous vous exposerons dans le prochain numéro le travail effectué. Ce groupe est une émanation de la commission *Renforcement de la Cohésion Sociale et Démocratie Participative*.

# Compte administratif

## Le dernier bilan en francs !

### M14 Budget principal

#### Section de fonctionnement

N°	Comptes Libelle	Dépenses		N°	Comptes Libelle	Recettes	
		Prévu	Réalisé			Prévu	Réalisé
11	Charges à caractère générale	1 104 690,00	1 007 151,84	70	Produits des services	282 500,00	380 925,04
12	Charges de personnel	1 332 587,30	1 289 349,90	73	Impôts et taxes	1 790 968,00	2 012 919,27
14	Atténuation de produits	500,00	500,00	74	Dotations et participations	1 512 129,00	1 331 235,45
65	Charges gestion courante	662 000,00	637 281,45	75	Produits gestion courant	155,00	1 002,63
66	Charges financières	127 751,00	121 029,53	13	Atténuation de charges	60 000,00	37 884,94
67	Charges exceptionnelles	22 000,00	6 990,00	77	Produits exceptionnels	219 555,00	431 692,50
68	Dotations aux amortissements	799 485,00	799 484,05	79	Transferts des charges	20 000,00	3 198,65
23	Virement à la section d'invest.	463 428,00	0,00				
	<b>TOTAL</b>	<b>4 512 441,30</b>	<b>3 861 786,77</b>		<b>TOTAL</b>	<b>3 885 307,00</b>	<b>4 198 858,48</b>

#### Section d'investissement

N°	Comptes Libelle	Dépenses		N°	Comptes Libelle	Recettes	
		Prévu	Réalisé			Prévu	Réalisé
13	Subventions d'invest.	32 625,00	32 625,00	10	Dot. Fonds divers réserves	1 986 669,25	2 001 820,95
16	Remboursement d'emprunts	82 098,00	637 904,31	13	Subventions d'invest.	593 582,09	656 676,00
20	Immob. incorporelles	17 000,00	16 576,56	16	Emprunts, dettes assimilées	0,00	597 980,95
21	Immob. corporelles	731 400,35	641 399,53	21	Immob. Corporelles	0,00	6 990,00
23	Immobilisations en cours	1 097 196,79	510 487,43	28	Amortissement des immos	799 484,05	799 484,05
20	Dépenses imprévues Invest.	67 952,00	0,00	21	Virement de la sec. de fonct.	463 428,00	0,00
19	Diff. Sur réalisations d'immob	3 000,00	2 893,40				
	<b>TOTAL</b>	<b>2 031 272,14</b>	<b>1 841 886,23</b>		<b>TOTAL</b>	<b>3 843 163,39</b>	<b>4 062 951,95</b>

#### Synthèse

Total par section	Dépenses	Recettes	Résultats
Fonctionnement 2001	3 861 786,77	4 825 992,78 (a)	964 206,01
Investissement 2001	3 653 787,48 (b)	4 062 951,25	409 163,77

Fonctionnement 2001 (4 198 858,48 F) + affectation d'excédents des années antérieures (627 134,30 F)

Investissement 2001 (1 841 886,23 F) + affectation d'excédent des années antérieures (1 811 901,25 F)

### M49 Budget "eau"

	Excédent d'exploitation cumulé	Excédent d'investissement cumulé	Exploitation 2001	Investissement 2001
Dépenses			963 665,15	1 034 774,87
Recettes	763 012,31	111 345,30	1 142 237,99	604 570,00
Totaux	763 012,31	111 345,30	178 572,84	430 204,87

Excédent cumulé d'exploitation : 763 012,31 + 178 572,84 = 941 585,15 F

Excédent cumulé d'investissement : 111 345,30 - 430 204,87 = 318 859,57 F

# Divers

## Pas content !

Nous vous rappelons qu'un registre est à la disposition des habitants dans le couloir de l'entrée principale de la Mairie. Chacun peut y consigner ses demandes, réclamations, observations.



## Le Lycée LEVASSOR

Depuis quelque temps des engins de chantier s'activent sur la commune : que se passe-t-il ?

Ce sont des engins de chantier du lycée LEVASSOR conduits par des jeunes conducteurs qui préparent le CACES (Certificat d'Aptitude de conduite en Sécurité).

La commune a signé une convention avec ce lycée professionnel pour exécuter divers travaux :

- Remise en forme et nettoyage du *chemin du Coucou* entre la maternelle et le collège Jacques Callot;
- Arrachement de la haie d'aubépine à la maternelle;
- Décaissement de l'entrée du tunnel;
- Parking rue de Châtel;
- Réalisation d'un plateau sur la place communale, en prévision de la réalisation d'un mini basket;
- Remise en ordre de gravats stockés autour du terrain de foot pour réaliser un merlon interdisant l'entrée de véhicules et le stationnement sauvage;
- Suppression de la butte en face du cimetière.



Cette convention est tacitement prévue et reconduite pour une période de trois ans. Pour 2002, son coût prévisionnel est de 4500 €. Ceci représente l'engagement du conseil municipal dans le cadre de la formation professionnelle, du soutien des formations en alternance pour les jeunes et pour tous les publics en situation de réinsertion. Comme nous l'avons déjà effectué dans le cadre des chantiers d'insertion, notamment au côté de l'APIC, nous témoignons ainsi de notre solidarité au quotidien, dans le domaine de la lutte pour l'emploi et la formation, pour l'insertion et la lutte contre les exclusions.

---

## Agence postale

---

### Chronique d'une mort annoncée ?

Il y a 6 mois, la Direction Départementale de *La Poste* faisait officiellement savoir qu'elle ne souhaitait plus assurer financièrement l'ouverture d'une agence postale à Chavigny. Depuis cette annonce, l'équipe municipale a engagé des négociations pour envisager des solutions de maintien de ce service public... Pas si simple.

### Quand service public rime avec rentabilité financière à tout prix

Depuis de nombreuses années, la commune assure une partie importante des coûts de fonctionnement de l'agence postale de Chavigny. En effet, le loyer du local, ainsi que les charges afférentes, sont supportés par le budget communal, *La Poste* n'ayant plus qu'à supporter le salaire (à temps partiel) de l'employée. Cette situation, qui semblait, pour le plus grand nombre

équitable, ne l'est plus aux yeux des services de *La Poste* qui envisage la fermeture de notre point de vente. Les différentes réunions entre les élus et la direction postale ne nous permettent pas d'être satisfaits : *La Poste*, dans sa grande générosité, accepte tout au plus de prendre en charge...41 minutes du salaire journalier de l'employée! La totalité des autres charges devant être supportées par la commune. Il est évident que les finances communales ne peuvent supporter ces charges.

### Et demain ?

La commune a-t-elle vocation à se substituer à une administration publique? Les usagers de la Poste ne paient-ils pas déjà les services postaux au travers des timbres ou des frais et argents déposés sur leurs comptes postaux ? De plus, le grand débat national sur la privatisation des services financiers de *La Poste* dans les deux ans à venir ne doit-il pas nous faire réfléchir?

Que se passera-t-il si *La Poste* - en tant qu'administration publique - n'assure plus que le courrier en 2003 ou 2004? La commune aura alors « investi » dans des locaux et du personnel uniquement pour vendre des timbres et des boîtes-colissimo... Est-ce admissible ? nous répondons NON !!!

### Une copie à revoir !

Le conseil municipal, réuni en séance le vendredi 22 mars a décidé de rejeter la proposition de *La Poste* de « municipaliser » l'agence postale de Chavigny. Les élus demandent qu'une autre proposition, plus appropriée, soit faite ; l'équipe municipale estimant pour sa part que la répartition des frais actuelle est équitable.

Nous suivrons l'évolution de ce dossier avec la plus grande attention, et vous en tiendrons informé le plus régulièrement possible.

# Ecole

## Ouverture d'une 3ème classe en maternelle

Nous l'espérons depuis plusieurs années, ce sera une réalité en septembre 2002. Les services de l'inspection académique viennent de confirmer l'ouverture d'une 3ème classe de maternelle à Chavigny

## Freiner l'exode... des enfants

Depuis plusieurs années, les statistiques fournies par l'inspection académiques montrent qu'une quarantaine d'enfants de Chavigny sont scolarisés hors de notre commune. Pour la plupart, ces enfants vont en classe à Neuves-Maisons. Une des priorités de notre mandat est d'offrir une place pour chaque élève à Chavigny. L'enjeu est de taille, puisqu'au delà des enfants déjà scolarisés hors de notre commune, il faut également prendre en compte la venue de nombreuses familles à Chavigny, augmentant ainsi le nombre d'enfants à scolariser en

maternelle et élémentaire. De plus, la réalisation prochaine du lotissement du Haldat (50 pavillons), prévue depuis plusieurs années nous oblige à revoir à la hausse les capacités d'accueil pour les années à venir.

## L'urgence en maternelle

Conscients que c'est en maternelle que les besoins immédiats se font sentir, nous avons initié en juin 2001 une rencontre avec l'inspecteur de circonscription, afin d'étudier la possibilité d'ouvrir une troisième classe dès septembre 2001. Cette demande n'a pas trouvé - dans un premier temps - d'échos favorables auprès des services de l'inspection... mais aboutira enfin à l'ouverture d'une classe maternelle supplémentaire en septembre 2002.

Si les études sont en cours pour la réalisation de l'extension de l'actuelle école maternelle, c'est dans une salle de classe « modulaire » d'environ 60m<sup>2</sup>, aux

normes de l'éducation nationale, rattachée au bâtiment actuel, que les enfants seront accueillis en attendant la fin des travaux (été 2003).

## ...mais bientôt en élémentaire

L'évolution des effectifs nous amènent dès à présent à prévoir également une extension des locaux de l'école élémentaire et des locaux de l'accueil périscolaire à court terme. C'est pourquoi, la commission *projet école*, composée de conseillers municipaux, de l'équipe enseignante, des représentants de l'association accueil périscolaire, des représentants de parents d'élèves, de l'inspecteur de circonscription et du délégué départemental de l'éducation nationale, travaille conjointement sur les projets de rénovation et d'agrandissement des deux écoles.

Bien sûr, nous vous tiendrons régulièrement informé de l'évolution de ces dossiers dans ces colonnes.

# Vivre ensemble

## Avec les beaux jours reviennent les tondeuses...

Les travaux de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers, à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie mécanique, ne peuvent être réalisés que les :

- ⊕ jours ouvrables de 8h00 à 20h00
- ⊕ samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- ⊕ dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

## Ramassage des objets encombrants

Nous vous rappelons qu'un certain nombre de déchets ne peuvent être enlevés lors de la collecte des encombrants car ils demandent un traitement spécifique.

- Les déchets toxiques (batteries, solvants, peintures, inflammables, produits phytosanitaires, huiles de vidanges, hydrocarbures ...) et leurs contenants (fûts, citernes, bidons ...)
- Les récipients sous pression ou explosifs (extincteurs, bouteilles de gaz, grenades, obus ...)
- Les terres, gravats et déchets d'amiante ou de construction (ciment, plâtre, isolant)
- Les ordures ménagères ;
- Les fils de fer, barbelés, treillis soudés, grillages et câbles ;
- Les pneus et pièces automobiles ;
- Tout objet de plus de 2 mètres de long ou d'un volume supérieur à 1,5 m<sup>3</sup>.



## Élimination des déchets

Les carcasses de voitures, les vieux pneus, les débris de démolition, ... ne peuvent être entreposés sur n'importe quel terrain même si celui-ci vous appartient et surtout s'il se trouve en bordure d'une voie publique.

La mairie peut intervenir auprès des particuliers et artisans pour faire supprimer ces dépôts d'ordure par :

- ☐ mise en demeure adressée au propriétaire du terrain ;
- ☐ enlèvement d'office des déchets par la commune et envoi de la facture au propriétaire ;
- ☐ par des sanctions.

Par ces temps où l'incivilité fait l'article dans tous les journaux, donnons à nos enfants l'exemple. Car la politesse vis à vis de nos enfants, de nos concitoyens et de nous même commence par le respect de l'environnement.

## Naturellement irréprochable

Notez le temps de décomposition de quelques objets qu'il nous arrive d'égarer dans la nature ... de quoi réfléchir !

Mouchoir en papier	1 à 2 mois	Boîte en aluminium	1 à 10 ans
Cigarette sans filtre	3 mois	Briquet en plastique	100 ans
Epluchure	3 à 6 mois	Bouteille en plastique	100 à 1000 ans
Journal	3 à 12 mois	Sac en plastique	1000 ans
Filtre de cigarette	1 à 2 ans	Carte de téléphone	1000 ans
Chewing-gum	5 ans	Verre	4000 ans

# Les échos des commissions

Afin de vous informer et de vous donner envie de participer aux diverses commissions, nous vous informons sur les sujets en cours de discussion. Ces informations, non entérinées par les réunions du conseil, reflètent les préoccupations des commissions.

## Commission Urbanisme

1) Création du PLU. Le nouveau Plan Local d'Urbanisme est en cours de discussion, il remplacera le POS (plan d'occupation des Sol).

2) Suivi du dossier de l'aménagement de la zone Haldat-Tram

## Commission Circulation

1) Création d'un rond-point rue de la Rosière, rue du Tram. Dans un 1er temps il sera matérialisé par des séparateurs. Un devis va être demandé pour un rond-point en dur d'un

diamètre de 7 mètres. Des panneaux spécifiques sont à poser.

2) Sécurisation du passage piéton au niveau de la place de l'église et de la ruelle venant de la place du Pressoir par des barrières de chaque côté du RD. 974.

3) Réalisation d'un comptage sur le RD 974 pour estimer la vitesse et le nombre de véhicules / jour. Il pourrait être effectué soit au dessus de la mairie soit rue de Neuves Maisons. Une réflexion sur une signalisation efficace pour

réduire la vitesse des véhicules est en cours.

## Commission Fête

1) Préparation de la Fête de la Musique, fête foraine et feux de la Saint Jean qui se tiendront les 22 et 23 juin

## Commission Travaux

1) Définition du cahier des charges de l'atelier technique. Discussion sur le choix de l'emplacement de l'atelier, car le terrain (*Cornibé*) initialement prévu ne convient plus.

# Etat civil

## Naissances

- ☐ Camille ROBERT, le 03 janvier 2002
- ☐ Madeleine VAN DE WEGE, le 30 janvier 2002
- ☐ Julien LE GOLVAN, le 10 février 2002

Bienvenue à cette nouvelle jeunesse  
et nos félicitations aux parents !

## Décès

- ☐ Alain LEMOINE, le 22 janvier 2002
- ☐ Madeleine BASTIEN, le 1er mars 2002
- ☐ Jean-Luc JACOBY, le 23 mars 2002

Nos sincères condoléances aux familles.

---

# La zone Haldat-Tram

---

## Le point sur l'aménagement de la zone Haldat-Tram

Après une prise de connaissance du dossier, nous avons convoqué une première réunion publique le 18 septembre 2001 (article dans l'Est-Républicain). Animée par le représentant de la SOLOREM, M. BISTER et en présence de la population concernée, sept points ont été abordés :

- Révision et augmentation du nombre de places de stationnement sur l'ensemble de la zone ;
- Réservation en matière d'assainissement pour le raccordement de 4 maisons extérieures à la zone ;
- Utilisation d'une parcelle au centre de la ZAC afin de créer un espace vert ;
- Concertation et étude pour la conception des ronds points avec ESPAC ;
- Révision du branchement de l'assainissement rue de Neuves-Maisons ;
- Elaboration d'un cahier des charges pour fixer les règles d'harmonisation des constructions pavillonnaires, les modalités de clôture et les conditions de vente des parcelles ;
- Conditions d'exécution des travaux aux alentours et dans le périmètre de la ZAC. Par exemple, le déplacement et la circulation des engins et camions.

Au cours de cette première réunion, le représentant de la

SOLOREM a proposé le démarrage des travaux en décembre 2001. Avec pour objectif la réalisation de la zone 2 comprenant une première tranche de 22 pavillons. Dans cette hypothèse, les travaux devaient commencer par la rue du Haldat. Cette proposition a été vivement contestée par les habitants présents (pour la plupart des riverains), au motif que les travaux devaient initialement démarrer par la création de la sortie rue du Tram (solution reconnue comme la plus sécurisée et préconisée suite aux enquêtes préalables).

Le 10 décembre 2001, une table ronde entre les représentants de la municipalité et la direction technique de la SOLOREM a permis d'évoquer les préoccupations et les questions posées lors de la première rencontre avec les habitants. Il en découle le relevé de décisions suivants :

- La SOLOREM procède à la phase finale des expropriations de la zone 1 (située à proximité de la rue du Tram) ;
- Les travaux ne commenceront qu'à condition que les entrées s'opèrent par la rue du Tram.

Lors de cette réunion, la SOLOREM nous informe d'une proposition portant sur un nouveau découpage des parcelles, prévu initialement à 49

et réajustées à 56! Nous refusons immédiatement cette nouvelle proposition dans le souci de sauvegarder l'environnement et la qualité de vie.

Le 27 février 2002, une nouvelle réunion de travail a réuni la SOLOREM et les représentants de la municipalité. La SOLOREM propose, afin d'alimenter la trésorerie relative à la réalisation de ce lotissement, de vendre par anticipation les parcelles 1 et 5 (situées à la hauteur de la rue du Haldat). La commission Urbanisme et des représentants du bureau municipal émettent un avis favorable pour cette vente anticipée, dans la mesure où les points suivants sont résolus :

- Plan de circulation validé par les services du SDIS et d'ESPAC ;
- Cessions de tous les terrains effectuées ;
- Dossiers instruits par la CCMM conformément à ses prérogatives et autorisations nécessaires données ;
- Découpage maintenu à 49 parcelles dont une réservée aux espaces verts ;
- Surface des parcelles respectant une aire minimale de 500 m<sup>2</sup> ;
- Information publique dans le cadre d'une réunion de consultation et de concertation avec les habitants organisée conjointement avec la SOLOREM et les Elus Municipaux.

---

# Conseils Municipaux

---

**E**n bref, quelques délibérations significatives des Conseils Municipaux :

## Alimentation en eau :

Une subvention est demandée au Conseil Général afin de

- sécuriser les installations de production et de distribution d'eau potable (Plan *Vigipirate*) ;
- prendre les dispositions permettant d'assurer une concentration minimum en chlore résiduel de 0,3 mg/l en tout point du réseau.

### Taux d'imposition 2002 :

Compte tenu du manque à gagner sur la forêt (suite à la tempête de 1999) et des travaux d'investissement prévus, le taux d'imposition subit une hausse de 4,86 %.

Taxes	Taux 2001	Taux pour 2002
Taxe d'habitation	10,09 %	10,58 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	10,72 %	11,24 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	31,40 %	32,92 %

Le produit fiscal attendu pour 2002 des trois taxes directes locales s'élèverait à :

Taxes	Bases d'imposition prévisionnelles 2002	Taux	Produit fiscal
Taxe d'habitation	1 406 000 F	10,58 %	148 755 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1 154 000 F	11,24 %	129 710 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	17 000 F	32,92 %	5 596 €
			284 061 €

## Vu à Chavigny

### Carnaval du 2 mars 2001

Un peu d'histoire : tout le monde connaît «carnaval » symbole de fête, de déguisements, de beignets que l'on dévore après avoir défilé dans les rues. Mais d'où vient-il ?

L'origine de carnaval reste incertaine mais beaucoup s'accorde à dire que cette fête aurait débuté au deuxième siècle en l'honneur du retour du printemps. Le terme viendrait du latin carnelevare qui signifie « ôter la viande ». Le carnaval, principal symbole du Mardi Gras, avait à l'origine la signification de « jeûne ». Celui-ci fut peu respecté, alors que les défilés de gens masqués et déguisés perdurèrent dans le temps.

Après les rigueurs de l'hiver et le retour des beaux jours, la mise à mort de bonhomme carnaval par le feu ou la noyade est la règle générale.

Ainsi pour fêter dignement carnaval, les écoles avaient choisi comme thème commun la lecture. Afin que tout le monde puisse reconnaître les déguisements que portaient les enfants, les enseignantes s'étaient inspirées de contes connus par toutes les générations.

Sur le char où trônait bonhomme carnaval pour un dernier baroud d'honneur, les petits de la classe maternelle avaient pris place déguisés en grands méchants loups, en malins petits cochons, en mignons petits biquets ou en gentils chaperons rouges. Derrière, suivaient les grands de

maternelle, puis les élèves du primaire avec des déguisements inspirés d'Alice au pays des merveilles, des trois petits cochons, de Pierre et le loup et de Blanche neige et les sept nains.

Tout ce joyeux petit monde, accompagné de leurs parents, défilèrent dans les rues de Chavigny, avec retour dans la cour de l'école. Et comme le veut la tradition, Bonhomme carnaval fut brûlé.

Ensuite tout le monde dansa sur des musiques folkloriques en dégustant des beignets confectionnés par les parents des élèves.

Merci au personnel enseignant pour cette fête particulièrement réussie et pour avoir ainsi perpétué cette coutume.

## Du côté des associations

### Les anim'actions d'été

Le foyer rural, avec la participation de l'accueil péri-scolaire et le soutien de la municipalité, organise du 8 au 26 juillet un centre aéré. Trois groupes sont prévus :

de 3 à 6 ans	Limité à 19 enfants
de 6 à 10 ans	A déterminer en fonction de
+ 10 ans	l'encadrement disponible

Les inscriptions s'effectuent à la semaine. Le repas n'est pas possible car les structures d'accueil ne le permettent pas.

Le tarif de base est de 50 € par semaine. Si le paiement est réalisé à l'aide de bon CAF\*, à concurrence de 31,25 €/semaine, la mairie participe à hauteur de 8 €/semaine laissant à charge de la famille 10,25 €/semaine et par enfant.

\*pour les bénéficiaires de bon CAF fournir une attestation fiscale 2000.

Renseignements et pré-inscriptions Olivier JEANNEROT ☎ 03 83 47 24 32

**F**oyer des Jeunes du Foyer Rural



Cette « section » du Foyer Rural a été fondée début janvier 2002 et a comme but l'occupation des jeunes chaviniens de 16 à 21 ans. Outre la permanence du Foyer des jeunes le samedi de 14 h à 18h au Pressoir, les membres de cette section organisent une soirée chaque mois ainsi que quelques « coups de main » aux manifestations communales.

Le Foyer des jeunes cherche aussi des jumelages avec d'autres associations et contribue à des œuvres caritatives (comme, par exemple, la recherche de financement destiné à un voyage humanitaire d'une équipe de scouts de France au Nicaragua).

Cette section ne reste, bien entendu, absolument pas fermée sur elle-même et participe aux autres activités proposées par le Foyer Rural. Les membres du Foyer des jeunes peuvent être grosso modo regroupés en deux familles :

- Les skaters : ils ont pour point commun la pratique du skate-board, discipline très technique et très sportive, d'où leur nom. Ils ont pu déjà faire, dans des manifestations communales de l'année dernière, une démonstration de leur maîtrise, souvent spectaculaire, de la planche à roulements à billes. Ils ont également formé un orchestre de musique punk qui, nous l'espérons, ne tardera pas à nous faire preuve de son talent.
- Le deuxième groupe ne porte pas de nom précis. Ils se réunit fréquemment chez l'un ou chez l'autre, au Pressoir lors de la permanence et au terrain multisport lorsque le temps s'y prête. Ce groupe est plus orienté vers les sports collectifs (baskets, volley, foot) ainsi que vers les technologies modernes. Téléphages, cinéphages et « gamers » (joueurs de jeux vidéos) à souhait, certains d'entre eux passent parfois 15 heures d'affilée devant un écran, qu'il soit de télévision ou d'ordinateur. Ils ne sont pas en reste lors des fêtes communales puisqu'ils ont « fourni » le DJ qui anima le 14 juillet dernier et le bal masqué des petits pendant les vacances de février.

Dans les prochains numéros, nous donnerons la parole aux jeunes qui la veulent et nous leur proposons qu'ils se présentent : activités, hobbies...

## Tennis communal

### Les cours ouvriront fin avril !

Les habitants de la commune, désirant pratiquer le tennis, peuvent disposer des courts en plein air (SLUC au Clair Chêne) réservés aux titulaires de la carte d'ayant droit *Chavigny-Tennis*. Cette carte est à retirer auprès d'Alain JEANNON (4 cottage des Saules) ou, à défaut, chez Eliane NOTIN (16 La Presle). Se munir d'une photo d'identité et d'une pièce justifiant le domicile à Chavigny.

Les joueurs peuvent disposer de deux courts selon les horaires suivants :

	Court N°4	Court N°5
Du lundi au vendredi	8h30 - 12h30	8h30 - 12h30
Samedi	15h30 - 22h30	8h30 - 22h30
Dimanche		15h30 - 22h30

En dehors de ces horaires réservés à Chavigny, il est possible de jouer, en réglant la location horaire, à savoir 6,5 € en semaine de 8h30 à 16h30 et 11 € en semaine de 17h30 à 21h30 et le week-end & jours fériés.

**P**our réserver un court, les joueurs s'inscrivent sur un planning dans les tranches horaires marquées « Chavigny » au club-house du Tennis. Cette

### Toujours prêt !

Les compagnons 3e année scouts de France de la paroisse de Notre Dame de Lourdes de Nancy, composés de 4 filles et de 3 garçons âgés de 18 à 21 ans, envisagent dans le cadre de leur projet de fin de cycle, un voyage

réservation peut se faire sur place ou par téléphone (☎ 03 83 44 60 78). Il faut deux titulaires de la carte *Chavigny-Tennis* pour occuper un court. Toutefois un joueur de Chavigny peut venir avec un invité extérieur à la commune. L'invité doit alors payer le demi-tarif pour la location horaire correspondante soit 3,25 € en semaine avant 16h30 et 5,5 € après 16h30 en semaine ou le week-end. D'autre part si un ayant-droit de Chavigny désire jouer régulièrement avec un ou plusieurs partenaires extérieurs à la commune, il peut demander la carte avec *JOKER* lui donnant droit de jouer sur les terrains réservés à Chavigny avec le partenaire de son choix.

Tarif de supplément JOKER	Adulte	23 €
	Jeunes (- de 18 ans)	15 €

### Règlement :

1. avant de pénétrer sur le court, mettre deux cartes (une carte si « *JOKER* ») au tableau prévu à l'entrée des courts ;
2. arroser le court par temps sec avant de commencer à jouer ;
3. après le jeu, remettre le terrain en état en passant le filet, balayer les lignes ;

attention : les chaussures de jogging sont interdites pour jouer sur les terrains en terre battue.

humanitaire au Nicaragua. Il s'agit pour eux d'animer des activités dans un orphelinat et d'y construire une aire de jeux. Ce sera également l'occasion d'organiser un jumelage entre les élèves d'une école nancéenne et les jeunes orphelins, afin que des liens se créent et se pérennisent. Rémi RIMLINGER résidant à Chavigny, fait partie du groupe scout. Afin de réunir des fonds, ils envisagent d'organiser la buvette des feux de la St JEAN et de la Fête de la Musique qui auront lieu les 22 et 23 juin sur la place communale. Venez nombreux les soutenir et passer un bon moment.



---

## Agenda

---

- ☐ 25 avril 2002                      **C**onseil municipal à 20h30
  
- ☐ Tous les jours                      **P**ermanence P.A.I.S. (Point Accueil Information Services)  
Neuves-Maisons au centre médico-social de 14 h à 16 h
  
- ☐ Mardi 14 mai 2002                      **B**ibliobus  
De 16H30 à 17H30, place de l'Eglise.  
Ce service est gratuit, vous pouvez emprunter 8 livres pour 7 semaines (livres pour petits et grands).
- ☐ Mardi 25 juin 2002
  
- ☐ Dimanche 21 avril 2002                      **É**lection présidentielle  
Bureau de vote ouvert de 8H00 à 18H00
- ☐ Dimanche 5 mai 2002
- ☐ Dimanche 9 juin 2002                      **É**lection législatives  
Bureau de vote ouvert de 8H00 à 18H00
- ☐ Dimanche 16 juin 2002

---

## Permanence des élus

---

- ☐ Les vendredis de 16h00 à 17h00    Une permanence est assurée en mairie par le Maire ou les adjoints.
- En dehors de ces heures, vous pouvez prendre rendez-vous auprès du secrétariat de mairie.

---

## Prochain bulletin

---

Le prochain bulletin municipal paraîtra début juillet. Si vous souhaitez y faire publier des informations, adressez-nous vos articles avant le 1er juin.